



Direction des Services Techniques
13 place Maréchal Foch
56704 HENNEBONT CEDEX
02.97.85.98.09



DEMANDE DE SUBVENTION VÉLO 2024

CADRE

Par délibération du 27 juin 2024, la Ville d'Hennebont a décidé d'octroyer une aide financière dans le cadre de l'acquisition d'un vélo, selon les modalités d'attribution suivantes :

La participation de la Ville d'Hennebont s'élève **à 30 % de la valeur d'achat dans la limite de 100 €.**

L'aide est attribuée à une personne physique résidant à Hennebont.

Elle est octroyée pour l'achat neuf d'un vélo enfant ou d'un vélo adulte de type vélo de ville, VTC (Vélo Tout Chemin) ou VAE (Vélo à Assistance Electrique), d'une remorque et/ou carriole à vélo, pour l'électrification d'un vélo ancien sur justificatif de facture toujours sans condition de ressources. Pour les adultes, les VTT (Vélo Tout Terrain) Gravel et vélos de course et/ou de compétition sont exclus.

Une seule subvention est accordée par foyer et par an.

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Votre identité :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Date d'achat du vélo :

Type de vélo acheté :

- Vélo enfant
- Vélo adulte (vélo de ville/VTC) - hors VTT, Gravel et vélo de course
- Vélo adulte à assistance électrique (VAE) - hors VTT, vélo de course et Gravel
- Remorque et/ou carriole à vélo
- Electrification d'un vélo ancien sur justificatif de facture

Pièces à joindre :

- ✓ Copie de la facture d'achat établie par un commerçant, au nom du demandeur de moins de 60 jours suivant la date de facturation du vélo ;
- ✓ Justificatif de domicile (par exemple facture eau, électricité, téléphone...);
- ✓ RIB.

A.....

Le.....

Signature

A REMPLIR PAR LE SERVICE

Demande recevable : oui non **Motif du refus :**

Aide accordée : _____

Date :

Signature :